**Propos liminaire des associations**

**Réunion avec le ministre de l’Intérieur et la ministre du Logement – 20 / 9 /2016**

**Auberge des Migrants / Salam / Emmaüs France / Médecins du Monde / Secours Catholique – Caritas France**

Nos associations sont favorables à la disparition de la Jungle de Calais dans laquelle vivent dans des conditions indignes près de 10 000 personnes. Nous soutenons donc la volonté du ministre de faire disparaître ce bidonville.

Le ministre a évoqué à plusieurs reprises que les personnes présentes sur la jungle sont pour l’immense majorité des réfugiés, envers lesquels la France a un devoir de protection.

Nous attendons donc une réponse précise : le démantèlement de la Jungle sera-t-elle une opération humanitaire de répartition des réfugiés sur le territoire, ou une opération policière d’évacuation ? Nous demandons qu’un choix clair soit effectué entre ces deux options. Il ne faut pas que soit renouvelé ce à quoi nous avons déjà assisté, et qui semble à nouveau en préparation, à savoir une opération alliant mesures humanitaires et mesures coercitives et répressives. Cette ambiguïté conduirait à l’évidence vers un échec.

Pour qu’une opération de répartition des réfugiés puisse se construire, nous estimons indispensable et demandons qu’un diagnostic d’ensemble soit réalisé, afin de connaître, sur le plan quantitatif et qualitatif, les besoins de protection de toutes les personnes présentes sur la jungle, de telle sorte d’un dispositif adapté soit proposé et déployé en fonction des situations.

Ce diagnostic, pour être pertinent, doit être confié à un expert habitué et ayant l’expérience de ce type de situation (une grande ONG humanitaire par exemple)

Des mesures particulières doivent être prises pour répondre aux situations suivantes :

**Les demandeurs d’asile et Dublin**

Nous demandons que l’application des accords de Dublin soit clairement levée pour tous les personnes exprimant le souhait de demander l’asile en France, de telle sorte qu’elles soient immédiatement mises en possession d’une autorisation provisoire de séjour et qu’elles puissent ainsi intégrer sans délai le dispositif d’accueil des demandeurs d’asile. Nous souhaitons que soit levé le flou qui entoure depuis des mois l’application de Dublin dans les CAO. Pour cela, cette mesure doit faire l’objet d’instructions écrites et fermes.

**A l’égard des mineurs**

Près de 1000 mineurs sont présents sur la jungle. Nous demandons que le Gouvernement indique précisément le dispositif qui est prévu à leur égard. Leur dispersion dans les CAO n’est pas adaptée. Comment le Gouvernement envisage-t-il concrètement de mettre en place les mesures de protection de l’enfance à leur égard ? Quels sont les services de l’Etat, de la Justice et les associations spécialisées qui seront mobilisés pour leur apporter la protection prévue par la loi ?

**Des voies d’accès légal en Grande Bretagne**

A l’égard des personnes ayant des attaches en Grande Bretagne : les associations souhaitent savoir si le ministère envisage une négociation particulière, liée au démantèlement de la Jungle de Calais, avec le Gouvernement britannique, comme cela avait été fait lors de la fermeture du centre de Sangatte en 2002. Au-delà de cette mesure conjoncturelle, les associations demandent que soit développé un dispositif facilitant l’admission légale en Grande Bretagne. Une cellule ministérielle doit être identifiée et accessible aux associations pour construire, élaborer et défendre les dossiers de demande d’admission légale en Grande Bretagne.

**Le suivi sanitaire et social**

De nombreux exilés sur la jungle suivent ou ont besoin d’un suivi sanitaire et social (médical et psychologique). Nos associations souhaitent que soient examinés avec attention les mesures et le dispositif à prévoir pour que la répartition des réfugiés dans les CAO ne provoque aucune rupture de ce suivi.

Ces points, non exhaustifs, nous paraissent constituer des conditions préalables indispensables à la réussite de l’opération de répartition des réfugiés.

Nous souhaitons, et attendons, que le Gouvernement nous apporte formellement des éléments précis et concrets de réponse.

**L’accompagnement et l’amélioration du suivi des réfugiés dans les CAO et les CADA**

Les questions relatives au démantèlement de la Jungle vont occuper les discussions de ce jour. Aussi, nos associations demandent qu’une nouvelle réunion se tienne prochainement pour travailler et examiner plus concrètement la façon dont l’accompagnement des personnes se réalise dans les CAO. Au-delà d’un comité de pilotage national qui ne se réunit plus, il nous semble nécessaire qu’une cellule nationale se réunisse régulièrement, et que soient développés auprès de chaque CAO des comités de pilotage locaux associant services de l’Etat, organismes gestionnaires, associations de bénévoles et de citoyens engagés, élus locaux.

*Paris, le 20 septembre 2016*